

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 mars 2019

N° 2019-40

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 10 procurations
Votes pour :	54
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (44) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (10) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (10) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand
BRUN Didier à FINES Frédéric
BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe
FORGUE Pierre à POME Maryse
MIR André à MIR Jean-Henri
NARS Aline à ISOART Jean-Michel

OBJET : Mise à disposition d'un agent administratif auprès de la SEMIP

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-29B DU
12.03.2019

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition d'Alain MARSALLE auprès de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Peyragudes (SEMIP) à hauteur de 12 heures par mois à compter du 1^{er} mars 2019.

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU